

## COMPAGNIE FRANÇAISE DU TONKIN ET DE L'INDO-CHINE (1884-1887)

*Julien* Maxime HAYEM, président

Né le 2 mars 1847 à Paris.

Fils de Simon Hayem, manufacturier (nécrologie dans *Le Gaulois*, 20 avril 1895) et de Flore Abraham.

Frère cadet de :

— Charles (1839-1902), manufacturier et mécène ;

— Anna-Louise (1840-1883) mariée à Eugène Klotz. Dont Louis-Lucien Klotz, député (1895-1925), puis sénateur de (1925-1928) de la Somme, plusieurs fois ministre ;

— et de Georges (1841-1933), professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Marié à Lucie Klotz, dont :

— Émile (1870-1914), marié en 1894 à Sophie Meyer.

— René (1874-1944), marié en 1909 à Marguerite Lévy dont la sœur avait épousé Armand Bénédict, négociant en métaux, administrateur de l'Union minière indochinoise (1928-1929)(les deux beaux-frères continuèrent les Ét Julien Hayem, les rebaptisant en 1943 Maison Phénix et en transférant le siège à Montluçon) ;

— Juliette (1877- ), mariée en 1898 à Maurice Schloss, avocat à la cour d'appel.

— Flore (1879- ), mariée en 1897 à Henri Klotz.

1873 : licencié ès lettres et ès droit.

Chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1884 (min. Commerce) :

associé (1869) de l'importante maison du Phénix (cols cravates, chemises, faux-cols, lingerie pour hommes et pour femmes) qui atteint à un chiffre d'affaires de plus de 8 MF, emploie à Paris dans sa seule fabrique et en dehors du personnel extérieur, plus de 500 ouvriers et ouvrières et, dans plusieurs départements, plus de 4.000.

A créé et entretient dans la Manufacture du bd Voltaire (XI<sup>e</sup> arrt) des écoles d'apprentis et des cours d'adultes.

Auteur d'un ouvrage sur le repos hebdomadaire (1871) et d'un Traité du contrat d'apprentissage (1872).

Participation à divers expositions, rapports...

Officier de la Légion d'honneur (29 octobre 1889).

Président de la Chambre syndicale de la chemiserie en gros.

Directeur de la *Revue internationale du commerce et de l'industrie* (1904).

Administrateur de la Société immobilière de Tourane (1907) :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Immobiliere\\_de\\_Tourane.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Immobiliere_de_Tourane.pdf)

Vice-président de la Ligue des contribuables français (contre impôt sur le revenu)(1909).

Membre du conseil d'escompte de la Banque de France

Après l'armistice de 1918, il reprend la fabrication de ses articles arrêtée par l'annexion de 1871.

Président du comité de direction de l'*Exportateur français*.

Décédé le 5 mars 1932 à Paris.

La Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine  
(*Le Temps*, 22 mai 1884)

Maintenant que nous avons bien semé, disait hier au Sénat M. le comte de Saint-Vallier, applaudissant à l'heureuse issue de l'expédition du Tonkin, il faut bien récolter. C'est à notre commerce, concluait-il, de profiter de la grande voie nouvelle qui vient de lui être ouverte. Au moment même où ces paroles étaient prononcées, une importante réunion de commissionnaires et de commerçants français avait lieu à Paris, à l'Hôtel des chambres syndicales, et l'on y procédait à la constitution d'une Société qui, si elle sait répondre aux intentions de ses fondateurs, sera d'un inestimable secours dans l'œuvre de colonisation pacifique, d'explorations fécondes et d'échanges commerciaux permise désormais à notre activité par le succès de nos armes.

La *Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine* — tel est le nom de cette société — a vu son premier projet élaboré il y a six mois environ. Bien que l'opinion publique ne s'attendît pas généralement alors à la marche si rapide et si brillante de nos troupes, un groupe de commerçants et de commissionnaires rompus aux grandes affaires d'exportation et d'importation avait cru devoir, dès cette époque, jeter les bases d'une association en quelque sorte tout intime, toute limitée, pour procéder à une étude spéciale des ressources du Tonkin, de manière à être prêt à les exploiter au mieux des intérêts de la France, dès que le cours des événements le permettrait. Mais ces hommes pratiques se rendirent compte bientôt que la société de recherches et d'études qu'ils avaient en vue parviendrait à s'instruire des conditions économiques, des besoins, des habitudes, des productions de notre nouvelle colonie, bien mieux en commerçant immédiatement avec elle qu'en se livrant à des investigations plus ou moins théoriques. Au lieu de consacrer à ces dernières quelques centaines de mille francs, employons, se dirent-ils, cette première mise de fonds à des opérations qui pourront, à coup sûr, donner des pertes, mais qui, au moins, nous initieront tout de suite aux mœurs et aux choses qu'il nous est indispensable de connaître. Nos sacrifices auront ainsi bien plus de chances de devenir fructueux. Nous retrouverons en relations, en savoir, en expérience, le centuple du capital que nous aurons engagé.

Si l'on n'avait pas présente à l'esprit cette idée toute particulière qui a présidé à la naissance et à l'organisation de la Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine, on risquerait de ne la point comprendre et de la mal juger. Elle paraîtrait ou trop modeste ou trop ambitieuse. Elle se présente avec un capital de 300.000 fr. seulement : or, qu'est-ce que cela, peut-on dire, pour une entreprise de ce genre ? C'est par millions, évidemment, et même par centaines de millions que nos apports au Tonkin et dans l'Indo-Chine devront se chiffrer, si nous voulons réellement y installer les comptoirs, les maisons, les banques de toute nature, les chemins de fer, les canaux, les mines, l'industrie, que la sécurité de notre protectorat autorise. D'autre part, quel est le champ d'action de la Société ? L'article 2 des statuts l'indique ; nous ne pouvons mieux faire que de le reproduire textuellement :

« La société a pour objet, y lit-on, la création, dans la presqu'île indo-chinoise et notamment sur le territoire du Tonkin, de l'Annam, de la Cochinchine, d'un ou plusieurs comptoirs commerciaux et, comme conséquence de cette création, le commerce de toutes marchandises, l'établissement et l'exploitation de toutes lignes de chemin de fer et de navigation, l'obtention de concessions et l'acquisition de tous territoires, l'exploitation de toutes mines et carrières s'y trouvant, le transport de toutes marchandises, la construction et l'exploitation de toutes usines industrielles, les opérations de banque, et généralement toutes entreprises financières, commerciales, industrielles et agricoles dans les contrées ci-dessus indiquées. » Ce programme fait quelque peu songer à celui de l'ancienne Compagnie des Indes. Il embrasse à peu près tout ce que peut viser l'initiative du commerçant ou de l'industriel, du banquier ou de l'agriculteur, de l'entrepreneur de travaux ou de l'exploitant de mines, de l'économiste et du financier. Devant l'ampleur de cette conception et l'humilité de ce fonds social, un mouvement naturel serait l'hésitation si l'on ne se rendait compte du caractère

exceptionnel, très curieux et fort digne d'encouragement, qui est le cachet et la marque de cette intéressante entreprise.

Encore une fois, on est en face d'une tentative toute privée et toute patriotique, où le goût de la spéculation financière n'a nulle part ; d'une affaire commerciale, formée et conduite commercialement ; d'une société qui n'entend se fermer aucun débouché, aucune occasion d'efforts et de profits, mais qui ne veut aussi rien engager à la légère, et qui serait au regret d'avoir, par des promesses plus ou moins hasardées ou par la pompe de son capital, frappé les imaginations. Comme l'ont parfaitement expliqué hier deux des principaux promoteurs de cette association, M. Ernest Lévy, l'honorable vice-président de la chambre syndicale des négociants-commissionnaires, qui présidait la séance, et M. Julien Hayem, la Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine n'a pas fait appel au grand public, elle n'a eu recours, pour réunir son capital, qu'à un nombre forcément restreint de commerçants versés dans les questions coloniales, parce qu'il lui suffit, momentanément, de fonds limités.

Qu'eussions-nous fait, a dit M. Ernest Lévy, d'un capital plus élevé, dont nous n'eussions pas eu l'emploi immédiat dans l'Indo-Chine ? Ou nous aurions dû le mettre en dépôt à la Banque de France et n'en retirer aucune rémunération, ou nous aurions été amenés à le placer en valeurs mobilières et à nous occuper de Bourse, ce que nous ne voulons pas. Les fondateurs ont poussé le scrupule jusqu'à s'interdire toute réclame, tout appel à la publicité ; ils ont tenu à ce que leur société, qu'ils entendent faire nationale, apparût toute constituée. Ils auront été à l'honneur, d'autres pourront être au profit.

Disons incidemment qu'il serait même à souhaiter que, lors des augmentations de capital que le développement de la société pourra amener, les ressources nouvelles pussent être demandées aux couches les plus infimes de notre démocratie laborieuse. La loi de 1867 fait obstacle à ce que des coupures d'actions inférieures à 500 francs soient créées. Il y aurait cependant un grand avantage à la diffusion de titres de ce genre dans les masses profondes de la petite épargne. Non seulement les risques de pertes, qu'il faut toujours prévoir, se trouveraient par là divisés et réduits à l'infini, mais, considération autrement importante, en intéressant en quelque sorte le pays tout entier à notre politique coloniale, en élargissant l'horizon de nos préoccupations quotidiennes, en associant le suffrage universel aux progrès de notre influence civilisatrice dans le monde, nous aurions travaillé à l'union et à la pacification des esprits ; ce serait travailler doublement à la grandeur et à la richesse de la France.

---

Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine  
(*La Gironde*, 4 juin 1884)  
(version courte : *La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mai 1884)

Répondant à l'appel de la presse et à l'appel du gouvernement qui les sollicitaient de profiter sans retard de la grande voie nouvelle ouverte par le traité de Tien-Tsin, l'industrie et le commerce français viennent de poser les premiers jalons d'une organisation commerciale au Tonkin. Quelques membres du haut commerce parisien s'étaient réunis, au mois de novembre dernier, à l'effet d'étudier la situation qui pourrait être faite au commerce d'exportation avec le Tonkin. Mais, depuis, les choses ont changé, et les initiateurs se réunissaient de nouveau, mardi, dans l'après-midi, à l'hôtel des Chambres syndicales, rue de Lancry.

Une centaine de gros commerçants ou Industriels avaient répondu à l'appel des organisateurs, et parmi eux nous citerons : MM. Dietz-Monnin fils, Mazaroz, Hetzel,

Chaix, Gunzbourg, Esnault-Pelleterie [Esnault-Pelterie], Bing 1, Agnellet, Gratiot, Chauffour, Boucheron, Guillout, G. Ulmann, etc. <sup>2</sup>.

La réunion était présidée par M. Ernest Lévy, secrétaire général de la Chambre syndicale des commissionnaires en marchandises, assisté de MM. Julien Hayem et Doré, de la Compagnie transatlantique.

Au début de la séance, la parole a été donnée au secrétaire qui a lu le procès-verbal de la dernière réunion. Le procès-verbal fait mention de la visite d'une délégation à M. Félix Faure, sous-secrétaire d'État au ministère de la marine, qui, dès le début, encouragea la formation de cette Compagnie, en conseillant toutefois aux organisateurs de modifier le titre primitif : « Société franco-tonkinoise » en : « Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine », ce qui fut fait.

M. Hayem a pris ensuite la parole. Il a exposé les difficultés qui ont précédé la mise à exécution du projet, qui remonte, ainsi que nous le disons plus haut, au mois de novembre dernier. Mais, depuis, des événements importants se sont produits ; la paix a été signée, et un traité de commerce est en voie de formation, devant principalement avantager le commerce français.

« Il n'y a pas de temps à perdre, dit M. Hayem ; nos soldats ont, comme toujours, fait leur devoir ; le gouvernement a fait aussi le sien. Maintenant, c'est le tour du commerce et de l'industrie.

» Il ne suffit point d'avoir un nouveau territoire, il faut le féconder. Le traité nous promet non seulement des millions de consommateurs tonkinois ou annamites, mais encore faut-il compter près de cent millions de consommateurs chinois avec lesquels le commerce français pourra s'exercer presque exclusivement.

» Nous n'avons point recherché les faveurs du gouvernement lorsque nous nous sommes organisés. Au contraire, nous avons été appelés auprès des ministres et des sous-secrétaires d'État ; nous avons là des lettres du ministre du commerce et du sous-secrétaire d'État à la marine qui encouragent nos efforts. À l'une de nos questions, M. Félix Faure nous a répondu qu'aucune concession n'avait encore été accordée, et l'honorable membre du gouvernement a ajouté que nous aurions l'appui de l'État dans notre entreprise toute patriotique. »

M. Ernest Lévy a donné à son tour quelques détails intéressants sur la formation de la Compagnie. Plusieurs des assistants ont échangé leurs idées au sujet de l'envoi des marchandises au Tonkin, du choix du personnel, etc., puis, avant de se séparer, M. Doré a prononcé quelques paroles :

« Nous n'avons, dit-il, aucun attaché officielle avec le gouvernement, mais nous avons ses sympathies. J'ai vu ces jours derniers M. l'amiral Peyron, qui s'intéresse vivement à la formation de notre société, laquelle sera appuyée comme doit l'être toute entreprise vraiment française ; c'est dire qu'elle a pour elle toutes chances de réussite. »

À la fin de la séance, on a procédé à une souscription destinée à subvenir aux premiers frais de la commission d'études.

Suit la reproduction de l'article du *Temps* du 22 mai 1884.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 juin 1884)

---

<sup>1</sup> Charles-Léopold Bing, gérant de la société Léopold Bing fils et Gans, Paris, 74, rue d'Hauteville : [www.entreprises-coloniales.fr/empire/Leopold\\_Bing\\_fils\\_et\\_Gans.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Leopold_Bing_fils_et_Gans.pdf)

<sup>2</sup> N.B. : on retrouvera Jules Dietz-Monin et Boucheron au capital de la S.A. française de Kébao (1889) : [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbon.\\_Kebao\\_1888-1895.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbon._Kebao_1888-1895.pdf)

Les fondateurs de la Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine, MM. Albanel, Daré [Camille Doré] et Hayem, convoquent les souscripteurs d'actions en assemblée constitutive pour samedi prochain.

(Les Archives commerciales de la France, 13 juillet 1884)

Paris. — Formation de la Société anonyme dite CIE FRANÇAISE DU TONKIN ET DE L'INDO-CHINE (création et exploitation de comptoirs commerciaux), rue Cadet, 26. — Durée : 50 ans. — Cap. : 300.000 fr. Acte du 4 juill. 84. — Loi.

Publicité

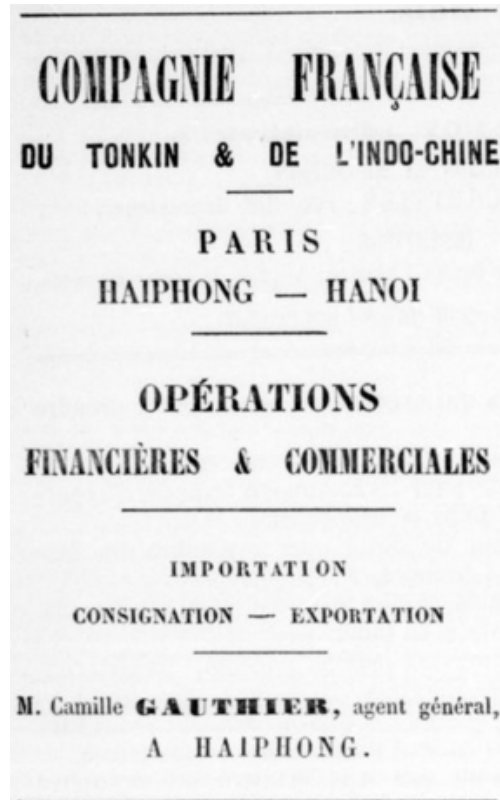
(L'Avenir du Tonkin, 15 décembre 1884)

<b>COMPAGNIE FRANÇAISE DU TONKIN ET DE L'INDO-CHINE</b>		
<b>PARIS — HAIPHONG — HANOI</b>		
<p><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION :</b>  <b>MM. JULIEN HAYEM</b>, président;  <b>ERNEST LÉVY</b>, administrateur délégué;  <b>N. ALBANÉL</b>;  <b>C. DORÉ</b>;  <b>BERTAUX</b>.</p> <p><b>AGENT GÉNÉRAL :</b>  <b>M. CAMILLE GAUTHIER</b>.</p>	<p><b>OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET COMMERCIALES</b>  <b>IMPORTATION. — CONSIGNATION. — EXPORTATION.</b></p> <p>La Compagnie délivre des traites sur France et sur Londres ; sur Saïgon, la Chine, le Japon, etc., etc. — Elle escompte le papier de commerce sur France, Londres, Saïgon, Hong-kong, etc., au cours du jour.</p> <p>La Compagnie étant consignataire des steamers de MM. Russell et C<sup>e</sup>, prend du fret pour Hong-kong, les côtes de Chine, Manille, etc., etc.</p>	<p>La Compagnie représente, au Tonkin :</p> <p><b>La Hong-kong et Shang-hai banking Corporation ;</b>  <b>La China fire Insurance Company ;</b>  <b>MM<sup>rs</sup> Russell &amp; C<sup>e</sup>.</b></p> <p><b>HONG-KONG — SHANG-HAI</b>  etc., etc., etc.</p>
<p><i>Pour tous renseignements, s'adresser : à l'Administration, à Paris, 26, rue Cadet, et à M. Camille Gauthier, Agent général, à Haiphong.</i></p>		

<b>COMPAGNIE FRANÇAISE DU TONKIN ET DE L'INDO-CHINE</b>		
<b>PARIS — HAIPHONG — HANOI</b>		
<p>Conseil d'administration :  MM. Julien HAYEM, président ;  Ernest LÉVY, administrateur délégué ;  N. ALBANÉL ;  C. DORÉ ;  BERTAUX.</p> <p><b>AGENT GÉNÉRAL :</b>  M. Camille GAUTHIER.</p>	<p><b>OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET COMMERCIALES</b>  <b>IMPORTATION. —</b>  <b>CONSIGNATION. —</b>  <b>EXPORTATION.</b></p> <p>La Compagnie délivre des traites sur France et sur Londres ; sur Saïgon, la Chine, le Japon, etc., etc. — Elle escompte le papier de commerce sur France, Londres, Saïgon, Hong-kong, etc., au cours du jour.</p> <p>La Compagnie est consignataire des steamers de MM. Russell et C<sup>e</sup>, prend du fret pour Hong-Kong, les côtes de Chine, Manille, etc., etc.</p>	<p>La Compagnie représente, au Tonkin :</p> <p>La Hongkong et Shang-hai banking Corporation [HSBC] ;  La China life Insurance Company ;  MM<sup>rs</sup> RUSSELL &amp; C<sup>o</sup>  <b>HONG-KONG — SHANG-HAI</b>  etc., etc., etc.</p>

Pour tous renseignements, s'adresser : à l'Administration, à Paris, 20, rue Cadet, et à M. Camille Gauthier, agent général, à Haïphong.

Publicité  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 décembre 1884 et 5 janvier 1885)



COMPAGNIE FRANÇAISE  
DU TONKIN & DE L'INDO-CHINE  
—  
PARIS  
HAIPHONG — HANOI  
—  
OPÉRATIONS FINANCIÈRES & COMMERCIALES  
—  
IMPORTATION  
CONSIGNATION — EXPORTATION  
—  
M. Camille GAUTHIER, agent général,  
À HAIPHONG.

NOUVELLES & RENSEIGNEMENTS  
Du 21 au 31 décembre 1884.  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 janvier 1885)

Son-tay. — M. Letourneur, représentant de la Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine, est allé, ces jours derniers, à Hung-hoa et a parcouru un peu le pays à la suite de quelques colonnes.

Le commerce du sel en amont du fleuve Rouge est interdit à partir de Son-tay ; mais on nous assure qu'il n'en est pas moins actif par des voies détournées que nous ferons connaître dans notre prochain numéro. En tout cas, nous savons qu'un explorateur asiatique de notre connaissance a rencontré au-dessus de Tuan-quan plus de 20 jonques chargées de sel pris à Hanoi.

---

Publicité  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 et 25 janvier 1885)

**COMPAGNIE FRANÇAISE**  
**DU TONKIN & DE L'INDO-CHINE**  
—  
**PARIS**  
**HAIPHONG. — HANOI**  
—  
**OPÉRATIONS**  
**FINANCIÈRES & COMMERCIALES**  
—  
**IMPORTATION**  
**CONSIGNATION. — EXPORTATION.**  
—  
**TRAVAUX PUBLICS**  
**TRANSPORTS MARITIMES.**  
—  
**M. Camille GAUTHIER, agent général,**  
**A HAIPHONG.**

Idem, plus  
TRAVAUX PUBLICS  
TRANSPORTS MARITIMES.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 février 1885)

Adjudication. Le 12 février, a eu lieu l'adjudication des travaux pour l'érection d'une caserne à Ninh-binh. La Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine a été déclarée adjudicataire avec une surenchère de 25 p. 100 sur les prix du cahier des charges.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mars-5 août 1885)

Le soussigné, agent général de la Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine, fait connaître qu'une SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION a été formée entre :

1° MM. SCHNEIDER et C<sup>ie</sup>, propriétaires des usines du Creusot, à Paris, rue de Provence, 56 ;

2° M. HERSENT, entrepreneur de travaux publics, à Paris, rue de Londres, 60.

3° La COMPAGNIE FRANÇAISE DU TONKIN ET DE L'INDO-CHINE, à Paris, rue Cadet, 26.

Le but de cette Société est d'entreprendre, dans l'Indo-Chine, des travaux publics et des constructions de toute nature concernant les PORTS, FLEUVES, CANAUX, CHEMINS DE FER, etc., etc.

La Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine a été désignée pour gérer la participation.

L'agent général,  
Camille GAUTHIER

---

Publicité

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mars-14 novembre 1885)



**COMPAGNIE FRANÇAISE**  
**DU TONKIN & DE L'INDO-CHINE**

**PARIS, 26, rue Cadet.**  
**HAIPHONG.**

**HANOI, rue Jean-Dupuis.**

**OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET COMMERCIALES**

**IMPORTATION**  
**CONSIGNATION. — EXPORTATION.**

**TRAVAUX PUBLICS**

**TRANSPORTS**  
**MARITIMES ET FLUVIAUX**

**M. Camille GAUTHIER, agent général,**

**COMPAGNIE FRANÇAISE**  
**DU TONKIN & DE L'INDO-CHINE**

Capital 1.500.000 fr [mention rajoutée le 31 octobre 1885]

PARIS, 26, rue Cadet  
HAIPHONG  
HANOI, rue Jean-Dupuis

**OPÉRATIONS FINANCIÈRES & COMMERCIALES**

**IMPORTATION**  
**CONSIGNATION — EXPORTATION**

**TRAVAUX PUBLICS**  
**TRANSPORTS MARITIMES ET FLUVIAUX**

**M. Camille GAUTHIER, agent général,**  
**À HAIPHONG.**

**SOCIÉTÉ CIVILE DE SECOURS AUX BLESSÉS**  
*(L'Avenir du Tonkin, 5 avril 1885)*

MEMBRES DE L'ASSOCIATION  
Cremnitz, de la Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine

---

SOCIÉTÉ CIVILE DE SECOURS AUX BLESSÉS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 novembre 1885)

Liste des nouveaux adhérents au 1<sup>er</sup> novembre.  
M. Charles Letourneur, de la Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine.

---

Publicité  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1885)

**COMPAGNIE FRANÇAISE**  
**DU TONKIN & DE L'INDO-CHINE**

---

PARIS. — HAIPHONG. — HANOI.

---

**Agence du Creusot :**  
Travaux en fer et en acier ;  
Ponts de toutes portées et de tous genres ;  
Charpentes et planches en fers ;  
Matériel de navigation. Docks flottants ;  
Coques de bateaux, chalans, chaloupes ;  
Dragues, grues flottantes, barrages, etc. ;  
Matériel de chemins de fer ;  
Matériel de mines et usines ;  
Matériel d'artillerie ;  
Chaudières à vapeur.

**SERRURERIE.**  
Pièces forgées diverses.  
Fers et aciers marchands, fers spéciaux ;  
Tôles fortes, minces et moyennes.

**TÔLES ZINGUÉES.**

---

**M. Camille GAUTHIER, agent général.**

COMPAGNIE FRANÇAISE  
DU TONKIN & DE L'INDO-CHINE

---

PARIS. — HAIPHONG. — HANOI.

---

Agence du Creusot :  
Travaux en fer et en acier ;

Ponts de toutes portées et de tous genres ;  
Charpentes et planches en fers ;  
Matériel de navigation. Docks flottants ;  
Coques de bateaux, chaland, chaloupes ;  
Dragues, grues flottantes, barrages, etc. ;  
Matériel de chemins de fer ;  
Matériel de mines et usines ;  
Matériel d'artillerie ;  
Chaudières à vapeur.  
SERRURERIE.  
Pièces forgées diverses.  
Fers et aciers marchands, fers spéciaux ;  
Tôles fortes, minces et moyennes.  
TÔLES ZINGUÉES.

---

M. Camille GAUTHIER, agent général.

---

#### LES DESSOUS DU TONKIN

---

Les concessions minières et M. Bavier-Chauffour  
(*Le Figaro*, 4 décembre 1885)

.....  
Bavier-Chauffour. — M. Pila, de Lyon, projetait d'organiser la navigation fluviale et une ligne de paquebots pour doubler les communications entre Haïphong et Saïgon. La Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine proposait d'entreprendre des travaux publics. De nombreuses offres ont été faites par des particuliers. Tout cela attend, et attend quoi ? Que l'administration sorte de sa torpeur. Autant réveiller la Belle au bois dormant !  
.....

---

La Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine  
(*Le Temps*, 25 juin 1886)

Qui donc soutenait que tous nos sacrifices pour conquérir le Tonkin seraient en pure perte, et que jamais les négociants français n'auraient l'énergie nécessaire pour tirer parti de notre nouveau domaine colonial ? Nous assistions hier à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine, qui se tenait rue de Lancry, sous la présidence de M. Julien Hayem, et, en entendant le rapport sur les premières opérations de cette société, nous ne pouvions nous défendre d'un mouvement de sympathie pour ses promoteurs et de confiance dans l'initiative de nos commerçants.

La Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine n'a guère plus de deux ans d'existence. Ses statuts remontent au 22 mars 1884, mais ce fut seulement, si nos souvenirs sont exacts, dans une réunion tenue le 20 mai de la même année qu'il fut procédé aux dernières mesures pour la constitution définitive de la société. Les hésitations étaient nombreuses alors et elles pouvaient, en somme, paraître assez excusables. Certes, on avait bien conscience qu'un vaste champ d'exploitation sollicitait

les efforts du commerce et des capitaux français au Tonkin, dans l'Annam, dans toute l'Indo-Chine ; mais quelle devrait être exactement la nature des entreprises à tenter ? Quelle pourrait être l'étendue des bénéfices à espérer ou celle des risques à courir ? Des études préalables s'imposaient.

Un premier capital de 300.000 francs — d'une insuffisance manifeste s'il se fût agi d'entamer immédiatement des affaires, mais d'une importance plus sérieuse pour un simple travail de reconnaissance comme celui qu'il importait de faire tout d'abord — fut fourni par un petit groupe d'hommes dévoués aux intérêts de notre commerce national. Les souscripteurs devaient, évidemment, s'attendre à ce que cette mise de fonds fût absorbée assez vite dans les tâtonnements inévitables au début de toute œuvre semblable ; aussi ont-ils paru, hier, très satisfaits en apprenant, par la lecture du rapport, que le capital est intact, à soixante-dix mille francs près, et que, dans le bilan, il n'est tenu aucun compte des plus-values qui se sont produites sur les immeubles et terrains que la Compagnie possède dans l'une des parties les meilleures d'Haï-Phong.

Le rapport est entré dans d'intéressants détails sur les opérations qu'a déjà faites ou amorcées la Compagnie. Elles se divisent en opérations de banque, en opérations commerciales et en opérations de travaux publics. Les premières ont pu atteindre un chiffre relativement élevé, 4 millions 1/2 environ, grâce à une circonstance particulière l'agent général de la Compagnie, M. Gauthier, a été choisi comme agent au Tonkin par la Hong-Kong Shanghai Banking Corporation, et il s'ensuit, pour la première, des facilités peu communes de crédit ; elle a eu ainsi le fonds de roulement que son propre capital n'eût pu lui procurer.

Au point de vue des opérations commerciales, le rapport a passé successivement en revue les affaires commerciales proprement dites et les participations aux adjudications de fournitures militaires. Les achats de marchandises ont monté, pendant l'exercice 1885, à une somme totale de 270.000 fr. Dans cette somme, les marchandises venues de Paris sont entrées pour 60.000 fr. C'est peu, assurément mais ce n'est qu'un premier pas, et, comme l'a fait remarquer d'ailleurs un membre de l'assemblée, M. Ernest Lévy, on ne peut compter sur une assimilation immédiate des Tonkinois ou des Annamites aux goûts français. Il y faudra, au contraire, beaucoup de patience et de temps. Le plus sûr, dans cet ordre d'idées, nous paraît même, ne craignons pas de le redire, de rompre franchement en visière avec les traditions françaises et de nous assimiler les goûts de nos colons, au lieu d'attendre qu'ils aient pris les nôtres. Puisque la montagne ne vient pas à Mahomet, c'est à Mahomet d'aller vers la montagne. Une société comme la Compagnie du Tonkin et de l'Indo-Chine peut être d'un grand secours pour le développement de nos exportations, à la condition que nos industriels et nos commerçants lui fournissent des produits conformes aux habitudes des contrées où elle opère. L'un des objectifs de la Compagnie doit être précisément de faire connaître ces habitudes à nos fabricants ; la société doit être, en quelque sorte, pour nos nationaux, une mine abondante de renseignements certains. Dans cette voie, elle ne peut manquer de rendre d'incalculables services, et, comme elle sera au centre des informations et des affaires, elle recueillera naturellement les premiers fruits du mouvement fécond qu'elle aura contribué à créer.

En ce qui concerne les adjudications auxquelles la Compagnie a pris part au Tonkin, le rapport a donné des indications qu'il serait superflu de reproduire ici. Le point intéressant, c'est que, malgré l'exiguïté de ses ressources, elle ait pu se mettre sur les rangs pour des fournitures militaires relativement importantes. Avec la diminution du corps d'occupation, ces marchés ne peuvent que tendre à se réduire. En revanche, la paix étant rétablie, il va falloir mettre en valeur les richesses naturelles du pays, étendre les travaux publics, entamer un réseau de chemins de fer. Toutes les relations nouées depuis deux ans dans cette première période préparatoire vont maintenant servir. Ayant été au péril, il est juste que la Société soit aussi à l'honneur.

Mais, comme le rapport l'a constaté nettement, il serait puéril de penser qu'elle puisse prétendre aux avantages que la pacification du Tonkin lui promet si le capital d'études n'est pas remplacé par un capital d'action. « On n'a que l'embarras des affaires » : encore faut-il y pourvoir avec des fonds suffisants qui ne soient pas dus à l'emprunt. Pour des entreprises de cet ordre, le crédit ne doit venir qu'en seconde ligne, et il ne peut qu'être en raison de la confiance marquée par les actionnaires. C'est ce que M. Julien Hayem a parfaitement expliqué hier. Si la Compagnie devait rester avec son capital actuel, il n'y aurait qu'un parti à prendre pour elle ce serait de se mettre en liquidation.

[Doublement du capital]

L'assemblée l'a, du reste, très bien compris, et elle a décidé le doublement du capital. La Compagnie n'aura encore ainsi, selon nous, qu'une sorte de capital d'attente, car, pour faire œuvre d'exploitation coloniale sérieuse, c'est par millions qu'il faut compter; les Anglais le savent bien, et les Allemands aussi. Seulement, les fondateurs de la Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine n'ont pas voulu sortir, pour l'instant, du cercle un peu familial dans lequel ils se sont mus jusqu'ici ; ils n'ont fait et ne font encore appel qu'à leurs amis ; le grand public viendra plus tard. C'est une façon de procéder qui honore trop nos commerçants pour qu'on songe à la regretter, si elle doit être suivie du succès qu'elle mérite.

---

CHRONIQUE JUDICIAIRE DE HANOI  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 janvier 1887)

Notre tribunal consulaire est constitué.

Ont été nommés assesseurs :

.....

Hottois, représentant de la Cie française [du Tonkin et de l'Indo-Chine]

---

Compagnie Française du Tonkin et de l'Indo-Chine  
Dissolution  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 31 mai 1887)

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme au capital de trois cent mille francs, dite Compagnie française du Tonkin et de l'Indo-Chine, ayant pour objet la création de comptoirs commerciaux dans la presque île indo-chinoise, et notamment sur le territoire du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine, et toutes entre prises commerciales, industrielles, agricoles et financières dans ces contrées ; dont le siège est à Paris, 26, rue Cadet.

---

AFFAIRES DU TONKIN ET DE L'ANNAM  
(*La Gironde*, 20 septembre 1887)

Nous recevons par l'Ava, arrivé samedi à Marseille, des nouvelles allant jusqu'au 7 août.

.....

— M. C. Gauthier, ancien directeur de la « Société française du Tonkin et de l'Indo-Chine », est parti à bord du courrier pour fonder à Luang-Phra-Bang un grand établissement commercial.

Le voyage devait s'effectuer en chaloupe et en sampan de Bangkok à Pichai sur le Mé-Nam. Arrivé à Pichai, il faut gagner le Mé-Kong par terre et à dos d'éléphant, dans un pays très accidenté. La caravane de M. G. Gauthier comptait une quinzaine d'éléphants pour les marchandises et l'escompte. À Paklai, sur le Mé-Kong, on quitte les éléphants pour monter en jonque et arriver à Luang-Phra-Bang.

C'est un voyage de trente jours au moins pour se rendre de Bangkok à Luang-Phra-Bang.

Il est facile de prévoir tous les avantages que peut retirer le Tonkin de la création au Laos d'une maison française importante. C'est peut-être l'origine d'un mouvement d'échange considérable entre Luang-Phra-Bang et Hanoi, entre le haut Laos et le Tonkin.

---